



PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

PROMOTION DES ITINÉRAIRES

// BÉNÉFICIAIRES

⇒ EPCI et associations du Morbihan.

// NATURE DES TRAVAUX

⇒ Édition de documents de promotion de la randonnée.

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- ⇒ Aide à la première édition ;
- ⇒ Réalisation de brochures ou topo-guides d'intérêt intercommunal, départemental et topo-guides fédéraux ;
- ⇒ Respect de la charte signalétique du département.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- ⇒ **35 % du montant HT** des dépenses (conception, maquette, impression) avec un **plafond de 3 000 exemplaires** et un minima de subvention de 1 500 € ;
- ⇒ **Aide plafonnée à 7 000 €** pour les topo-guides fédéraux ;
- ⇒ Dépenses limitées à la 1^{ère} édition et renouvellement possible de l'aide à partir de la 4^{ème} année.

// PIÈCES À FOURNIR

- ⇒ *Demande du porteur du projet ;*
- ⇒ *Délibération de la collectivité / Pouvoir habilitant le signataire à engager l'association ;*
- ⇒ *Notice explicative du projet (maquette, iconographie) ;*
- ⇒ *État des coûts prévisionnels (devis détaillé) ;*
- ⇒ *Plan de financement prévisionnel ;*
- ⇒ *Justificatifs des dépenses.*

// DÉPÔT DE LA DEMANDE

*Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction des routes et de l'aménagement
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 82*